

Lésions pigmentaires

Le laser cible la mélanine contenue dans les lésions pigmentaires. L'énergie est convertie en chaleur, ce qui entraîne la destruction des lésions.

Le laser peut traiter des lésions pigmentées superficielles (épidermiques ou dermiques superficielles) : hyperpigmentations, lentigines (tâches brunes des mains), éphélides (tâches de rousseurs), melasma (moins bien), tâches café au lait, kératoses séborrhéiques etc. Les pigmentations dermiques, plus profondes, sont susceptibles de ne pas répondre. On ne traite pas les grains de beauté.

Toute demande de traitement de tâche ou de pigmentation doit conduire à une consultation dermatologique au préalable afin de déterminer la nature de la lésion.

Nombre de séances et intervalles : le nombre de séances dépend de la zone à traiter et du type de lésion. Il peut y avoir besoin d'une à plusieurs séances (en général : 1 à 2 séances pour les tâches ponctuelles et 2-3 séances pour la photoréjuvenation pigmentaire). Les séances seront généralement réalisées à un intervalle de 4-6 semaines.

Des récurrences peuvent survenir après plusieurs mois à années. Des séances d'entretien sont parfois nécessaires, généralement dans un délai de 6 mois à 1-2 ans.